



DECISION N° 0130- /D/ MINSANTE/SG/ DEP/CEPS-BID/STGC/PRESYNATS/sgn du 17 FEB 2026
PORTANT ATTRIBUTION DU CONTRAT DE GRÉ A GRÉ RELATIF A LA LETTRE D'INVITATION
N° D13-233/LI/MINSANTE/SG/DEP/ CEPS-BID/STGC/PRESYNATS/sgn DU 11/7/2025 POUR LA FORMATION DE 7
PERSONNELS CLÉS DU CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE (CNTS) EN GESTION AXÉE SUR
LES RÉSULTATS SANGUINE

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Vu La Constitution;
- Vu La Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances Publiques ;
- Vu La Loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu La Loi N°2025/012 du 17 Décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu Le Décret N°2013/093 du 03 Avril 2013 portant organisation du Ministère de la santé Publique,
- Vu Le Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2019/001 du 4 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2019/002 du 4 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu Les Accords des financements entre le Gouvernement du Cameroun et la Banque Islamique de Développement dans le secteur santé (2CM096/097/098 du 10 Septembre 2017 pour le Projet de Renforcement du Système National de Transfusion Sanguine (PRESYNATS)
- Vu L'Avis de non objection de la Banque Islamique de Développement N° RHA/CMR1002/2803/2025 du 28 mars 2025 des termes de références
- Vu L'Autorisation de gré à gré N° 02961-25/LPR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE4/FJ du 8 Mai 2025 du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics
- Vu La lettre d'invitation N° D13-233/LI/MINSANTE/SG/DEP/ CEPS-BID/STGC/PRESYNATS/sgn du 11/7/2025 de soumettre des propositions techniques et financières adressée à l'Institut Supérieur de Management Public, Yaoundé
- Vu Le procès-verbal de négociation de contrat No 000890/PV/MINSANTE/SG/DEP/CEPS-BID/STGC/PRESYNATS/sgn du 30 octobre 2025 avec l'Institut Supérieur de Management Public
- Vu La lettre N° 0016/L/CSPM/CEPS-BID du 15/12/2025 du Président de la Commission Spéciale de Passation des Marchés
- Vu auprès de la CEPS-BID portant avis favorable du projet de contrat,
- Vu L'Avis de non-objection de la Banque Islamique de Développement (BisD) N° RHA/CMR1002/2101/2026 du 21 Janvier 2026 du projet de contrat

DECIDE :

Article 1 : Le Contrat pour la formation de 7 personnels clés du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) en gestion axée sur les résultats est attribué ainsi qu'il suit :

Attributaire	Montant Hors taxes	Montant Toutes taxes comprises	Délai d'Exécution
Institute Supérieur de Management Public, BP 1280 Yaoundé	Vingt millions neuf cent quarante mille trois cent soixante (20 940 360) Fcfa	Vingt-quatre millions neuf cent soixante-onze mille trois cent soixante-dix-neuf (24 971 379) Fcfa	Deux (2) Mois

Article 2 : Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et le Coordonnateur National de la Cellule d'Exécution des Projets Santé financés par la Banque Islamique de Développement (CEPS-BID) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, puis publiée suivant la procédure en vigueur et communiquée partout où besoin sera. /-

Copie :

- MINMAP ;
- DEP MINSANTE ;
- ARMP ;
- CSPM-CEPS-BID ;
- Chrono Archives



Le Ministre de la Santé Publique

Dr. Maranda Malachie